

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1157

Opération n° 09338001/09326003 : Démolition en vue de la construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9e - Lancement des travaux préparatoires. Opération n° 09338002 : Construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9e - Lancement des études et prestations préalables de l'opération de construction et adaptation de l'autorisation de programme n° 2011/3 - Programme n° 00006 - Election des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1157 - OPERATION N° 09338001/09326003 : DEMOLITION EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA CRECHE JOANNES MASSET, AVENUE JOANNES MASSET A LYON 9E - LANCEMENT DES TRAVAUX PREPARATOIRES. OPERATION N° 09338002 : CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA CRECHE JOANNES MASSET, AVENUE JOANNES MASSET A LYON 9E - LANCEMENT DES ETUDES ET PRESTATIONS PREALABLES DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION ET ADAPTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2011/3 - PROGRAMME N° 00006 - ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le développement urbain important du quartier de Vaise nécessite la construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes et d'une crèche de 42 berceaux. La Ville de Lyon est propriétaire de la quasi-totalité du tènement foncier Joannès Masset (environ 1,5 ha), tènement sur lequel est projetée l'implantation de ce groupe scolaire et de cette crèche.

1) «Démolition en vue de la Construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset» - Opération n° 09338001/09326003

Par délibération n° 2015/969 du 16 mars 2015, vous avez approuvé le lancement des études nécessaires aux travaux de démolition des bâtiments existants sur le tènement foncier, démolition qui doit être engagée préalablement à l'opération de construction. Vous avez fixé le montant de l'autorisation de programme n° 2011-3 « GS Joannès MASSET », programme 00006, à 390 243 €.

Il convient aujourd'hui de lancer les travaux préparatoires qui consistent à adapter l'alimentation électrique des locaux de la Direction de l'Eclairage Public préalablement à la démolition du transformateur électrique.

Ces travaux préparatoires, estimés à 100 000 € TTC, viendront s'ajouter au montant de 390 243 € TTC correspondant aux études de démolition.

L'opération de démolition est estimée à ce stade à 2 000 000 € TDC (valeur octobre 2014). Le montant de l'opération vous sera soumis pour approbation à la fin des études.

2) « Construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset » - Opération n° 09338002

Aujourd'hui, il vous est proposé de lancer les études et prestations préalables nécessaires aux travaux de construction du groupe scolaire et de la

crèche (étude de programmation, organisation et indemnités diverses liées au concours, rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue et prestations intellectuelles diverses, sondages et études de sol, de pollution, études archéologiques et travaux divers) pour un montant estimé à 2 500 000 € TTC.

Le montant de l'autorisation de programme n° 2011/3, programme n° 00006, est fixé à 2 990 243 €. Les opérations numéros 09338001/09326003 et 09338002 seront financées par affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2011/3, programme n° 00006.

L'opération de construction est estimée aujourd'hui à 20 700 000 € TTC (valeur octobre 2014, mobilier compris). Ce montant sera adapté à l'issue des études d'avant-projet définitif, en fonction notamment des résultats d'études de sol, de pollution et d'archéologie.

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie de concours, conformément au Code des Marchés Publics.

Le jury sera désigné selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des Conseillers municipaux appelés à siéger en jury de concours conformément au Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous propose de procéder à la désignation de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Le président du jury désignera des personnalités qualifiées et, s'il le souhaite, des personnalités présentant un intérêt particulier pour l'opération, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de l'appel de candidatures, 4 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau avant-projet sommaire (APS).

L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis une prestation conforme sera de 80 000 € HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2015/969 du 16 mars 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours, les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés publics sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Ce jury sera composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A : (liste de la Majorité)

1. Blandine REYNAUD
2. Hubert JULIEN-LAFERRIERE
3. Nicole GAY
4. Jérôme MALESKI
5. Françoise CHEVALLIER
6. Gérard CLAISSE
7. Sylvie PALOMINO
8. Jean-Dominique DURAND
9. Françoise RIVOIRE
10. Richard BRUMM

Liste B : (liste des Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés)

1. Christelle MADELEINE
2. Stéphane GUILLAND
3. Joëlle SANGOUARD
4. Véronique BAUGUIL
5. Inès de LAVERNEE
6. Jean-Jacques DAVID
7. Djida TAZDAIT
8. Pierre BERAT
9. Emmanuel HAMELIN
10. Fabienne LEVY

Résultats du scrutin :

Ne prend pas part au vote	3
Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	68
Ont obtenu :	

Liste A - Groupes de la Majorité : 47 voix, soit 3 sièges ;

Liste B - Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés : 21 voix, soit 2 sièges.

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de «Construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset » - avenue Joannès Masset à Lyon 9^e ;

Titulaires :

1. Blandine REYNAUD
2. Hubert JULIEN-LAFERRIERE
3. Nicole GAY
4. Christelle MADELEINE
5. Stéphane GUILLAND

Suppléants :

1. Jérôme MALESKI
2. Françoise CHEVALLIER
3. Gérard CLAISSE
4. Joëlle SANGOUARD
5. Véronique BAUGUIL

2 – Le jury sera présidé par M. le Maire ou son représentant.

3 – Le montant de l'autorisation de programme n° 2011/3, programme 00006, constituant la limite supérieure des dépenses, est porté à 2 990 243 € TTC.

4 – Le lancement des études et prestations préalables des opérations n° 09338001/09326003 « Démolition en vue de la construction du Groupe scolaire et de la crèche J. Masset » et n° 09338002 «Construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset», est approuvé. Ces opérations seront financées par affectation complémentaire de l'AP 2011/3 "Groupe Scolaire Joannès Masset" - Programme n° 00006 Scolaire.

5 – M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de désignation du Maître d'œuvre en application du Code des Marchés Publics ;
- régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées et personnes présentant un intérêt particulier pour l'opération) ;
- régler les indemnités de concours ;
- déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

6 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, opérations n° 09338001/09326003 et n° 09338002, AP n° 2011/3 et imputée aux

chapitres 20, 23 et autres, fonctions 212 et 64 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

	Opération n° 09338001/09326003	Opération n° 09338002
Réalisé antérieur	154 570,34	0
2015	150 000,00	100 000,00
2016	185 672,66	700 000,00
2017	0	600 000,00
2018	0	500 000,00
2019	0	500 000,00
2020		100 000,00

7 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY